

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-028539-230

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS  
DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), ch. C-36,  
TELLE QU'AMENDÉE :**

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPHIC  
INC.**

et

**COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPHIC INC.**

et

**9480-5348 QUÉBEC INC.**

et

**ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.,**  
agissant et représentée par son  
commandité **9435-8470 QUÉBEC INC.**

et

**9435-8470 QUÉBEC INC.**

Débitrices

et

**Q-12 CAPITAL S.E.C.,** agissant et représentée  
par son commandité **9355-9797 Québec inc.**

et

**FONDS D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER  
SH, S.E.C.,** agissant et représentée par son  
commandité **9416-1395 QUÉBEC INC.**

et

**9355-8096 QUÉBEC INC.**

et

**DOUVILLE MOFFET ET ASSOCIÉS INC.**

Requérantes

et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Contrôleur

---

**REQUÊTE DU CONTRÔLEUR POUR L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE  
RELATIVE À LA CONVOCATION ET LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE DES  
CRÉANCIERS**

(articles 11 et 19 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers  
des compagnies* (« **LACC** »))

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC, LE CONTRÔLEUR SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

**I. INTRODUCTION**

1. Aux termes de la présente Requête<sup>1</sup>, le Contrôleur demande au Tribunal d'émettre une ordonnance substantiellement conforme au projet d'ordonnance communiqué comme **pièce R-1** permettant la convocation et la tenue d'une assemblée des créanciers (le « **Projet d'ordonnance** »).

Une comparaison entre le Projet d'ordonnance (pièce R-1) et le *projet d'ordonnance relative au traitement des réclamations et relative à la convocation et la tenue des assemblées* proposé par le Comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Chambre commerciale de la Cour supérieure est communiquée au soutien de la présente Requête comme **pièce R-1A**.

2. Il est respectueusement soumis que l'autorisation de convoquer et de tenir une assemblée des créanciers, selon des termes substantiellement conformes au Projet d'ordonnance (pièce R-1) est juste, opportune et dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

**II. HISTORIQUE FACTUEL ET PROCÉDURAL**

3. Le 3 mai 2023, le Tribunal a accueilli la *Demande d'émission d'une ordonnance initiale et d'une ordonnance initiale amendée et reformulée* des Requérantes et a émis une ordonnance initiale de premier jour en vertu de la LACC (l' « **Ordonnance initiale** »).
4. Par le biais de cette Ordonnance initiale, le Tribunal a notamment, mais non limitativement :
  - a. Nommé Restructuration Deloitte inc. à titre de contrôleur des Débitrices (le « **Contrôleur** »); et
  - b. Ordonné la suspension de toutes procédures et de toutes mesures d'exécution entreprises ou pouvant être entreprises à l'égard des Débitrices ou de l'un de leurs biens (la « **Suspension des procédures** ») pour une période initiale de dix (10) jours suivant la date de l'émission de l'Ordonnance initiale.

---

<sup>1</sup> Les termes définis qui ne sont pas autrement définis dans la présente Requête ont le sens qui leur est attribué dans (i) l'ordonnance initiale de premier jour rendue le 3 mai 2023 ou, alternativement, dans (ii) le Projet d'ordonnance, pièce R-1.

5. Le 12 mai 2023, la Suspension des procédures a été prolongée séance tenante par l'Honorable Jean-François Émond, j.c.s. pour valoir jusqu'au 15 mai 2023 inclusivement.
  6. Le 15 mai 2023, le Tribunal a accueilli la *Demande visant à prolonger et modifier l'ordonnance initiale du premier jour* des Requérantes et a ainsi notamment prolongé la Suspension des procédures jusqu'au 5 juillet 2023 inclusivement.
  7. Le même jour, le Tribunal a partiellement accueilli la *Requête du Contrôleur pour l'émission d'une ordonnance relative au traitement des réclamations et à la convocation et la tenue des assemblées* (la « **Requête du Contrôleur** ») et a émis une ordonnance (l' « **Ordonnance relative au processus de traitement des réclamations** ») par le biais de laquelle le Tribunal a notamment, mais non limitativement :
    - a. Reporté *sine die* la portion de la Requête du Contrôleur relative à la convocation et à la tenue d'une ou plusieurs assemblées des Créanciers<sup>2</sup> ; et
    - b. Mis en place un processus de traitement des réclamations pour permettre au Contrôleur d'examiner toutes les Preuves de Réclamation reçues afin notamment d'en évaluer le quantum ainsi que les termes et conditions pour les fins de vote et distribution, incluant quant à savoir si une Réclamation est garantie ou non (le « **Traitement des réclamations** »).
  8. Le 5 juillet 2023, le Tribunal a accueilli la *Demande pour l'émission d'une deuxième ordonnance initiale amendée et reformulée et pour l'approbation d'un financement temporaire* des Requérantes et a notamment prolongé la Suspension des procédures pour valoir jusqu'au 6 septembre 2023 inclusivement.
  9. Une *Demande pour l'émission d'une troisième ordonnance initiale amendée et reformulée* sera par ailleurs présentée le même jour que la présente Requête.
- III. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE REPORT SINE DIE DE LA PORTION DE LA REQUÊTE DU CONTRÔLEUR RELATIVE À LA CONVOCATION ET À LA TENUE D'UNE OU PLUSIEURS ASSEMBLÉES DES CRÉANCIERS**
10. Le 23 juin 2023, le Contrôleur a complété le Traitement des réclamations en ce qui a trait aux Réclamations des créanciers qui revendiquent un droit à une hypothèque légale de la construction et aux créanciers chirographaires, le tout tel qu'il appert du *Troisième rapport au Tribunal soumis par le Contrôleur* et du témoignage du Contrôleur à ce sujet lors de l'audition du 5 juillet 2023.

---

<sup>2</sup> Bien que cette portion de la Requête du Contrôleur ait été remise *sine die*, le Contrôleur a jugé qu'il était plus facile pour la compréhension de toutes et tous de déposer la présente Requête.

11. Le 31 juillet 2023, tel que promis, un *Plan conjoint de transaction et d'arrangement* a été notifié à l'ensemble de la liste de distribution par les avocats des Requérantes, tel qu'il appert de la copie du *Plan conjoint de transaction et d'arrangement* et de la preuve de notification de celui-ci, **pièce R-2**.
12. Une version amendée du Plan conjoint de transaction et d'arrangement sera notifiée à l'ensemble de la liste de distribution par les avocats des Requérantes avant que la présente Requête soit entendue.

#### **IV. PERMISSION DE CONVOQUER ET DE TENIR UNE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**

13. Au vu du contexte exposé ci-avant, le Contrôleur demande d'être autorisé à convoquer et tenir une assemblée des créanciers, selon des termes substantiellement conformes au Projet d'ordonnance (pièce R-1).
14. Le Contrôleur pourra ainsi convoquer et tenir une assemblée des créanciers en vue de soumettre à ceux-ci un plan d'arrangement ou de transaction conforme ou substantiellement conforme à la version amendée du *Plan conjoint de transaction et d'arrangement* qui sera notifiée par les Requérantes.
15. À l'heure actuelle, le Contrôleur envisage convoquer et tenir une assemblée des créanciers le ou vers le 11 octobre 2023.
16. Le Contrôleur soumet respectueusement qu'il est approprié pour le Tribunal d'accueillir la présente Requête et d'émettre une ordonnance substantiellement conforme aux termes et conditions du Projet d'ordonnance (pièce R-1).

#### **CONSIDÉRANT CE QUI PRÉCÈDE, PLAISE À LA COUR:**

**ACCUEILLIR** la présente *Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée* ;

**ÉMETTRE** une ordonnance substantiellement conforme au projet d'ordonnance communiqué au soutien de la Requête comme pièce R-1 ;

**LE TOUT**, sans frais, sauf en cas de contestation et dans ce cas avec dépens contre toute partie s'opposant à la Requête.

- 5 -

Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

*Norton Rose Fulbright Canada*

---

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA**

Me Christian Roy et Me Guillaume Roux-Spitz

[christian.roy@nortonrosefulbright.com](mailto:christian.roy@nortonrosefulbright.com)

[guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com](mailto:guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com)

Complexe Jules-Dallaire

2828, boulevard Laurier

Bureau 1500

Québec (Québec) G1V 0B9

Tél. : (418) 640-5028

Fax : (418) 640-1500

Avocats du Contrôleur

Notre référence : 1001250666

---

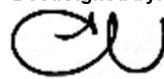
## DÉCLARATION SOUS SERMENT

---

Je soussigné, Éric Vincent, exerçant ma profession au 801, Grande-Allée Ouest, Bureau 350, dans la ville et le district de Québec, province de Québec, G1S 4Z4, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis un représentant dûment autorisé du Contrôleur Restructuration Deloitte inc.;
2. Tous les faits allégués dans la *Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée* sont vrais à ma connaissance personnelle.

### ET J'AI SIGNÉ

DocuSigned by:  
  
B6162E08CB0E460...

Monsieur Éric Vincent, CPA, CIRP,  
SAI

Déclaré sous serment devant moi, par un moyen technologique, à Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 2023.



Commissaire à l'assermentation pour le Québec



---

## INVENTAIRE DES PIÈCES

(au soutien de la *Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée*)

---

- Pièce R-1 :** *En liasse*, projet d'ordonnance et annexes;
- Pièce R-1A :** Comparaison entre le projet d'ordonnance (pièce R-1) et le *projet d'ordonnance relative au traitement des réclamations et relative à la convocation et la tenue des assemblées* proposé par le Comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Chambre commerciale de la Cour supérieure ;
- Pièce R-2 :** *En liasse*, Plan conjoint de transaction et d'arrangement et preuve de notification;

Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 2023



---

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA**

Me Christian Roy et Me Guillaume Roux-Spitz

[christian.roy@nortonrosefulbright.com](mailto:christian.roy@nortonrosefulbright.com)

[guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com](mailto:guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com)

Complexe Jules-Dallaire

2828, boulevard Laurier

Bureau 1500

Québec (Québec) G1V 0B9

Tél. : (418) 640-5028

Fax : (418) 640-1500

Avocats du Contrôleur

Notre référence : 1001250666

---

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

Destinataire(s) : **CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSRAPIDE INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

**COMPLEXE GROUPE TRANSRAPIDE INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

**9480-5348 QUÉBEC INC.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

**ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.**  
2500, rue Beaurevoir  
Québec (Québec) G2C 0M4

**9435-8470 QUÉBEC INC.**  
2500, rue Beaurevoir, 4<sup>e</sup> étage, Entrée B  
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
801, Grande Allée Ouest, bureau 350  
Québec (Québec) G1S 4Z4

Contrôleur

Liste de notification disponible sur le site Internet du Contrôleur  
(<https://www.insolvencies.deloitte.ca/en-ca/pages/Centre-de-Distribution-Transrapide-and-AI.aspx>)

**PRENEZ AVIS** que la *Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée* sera présentée pour adjudication devant l'honorable Jean-François Émond, j.c.s., ou à un autre juge de la Cour supérieure siégeant en Chambre commerciale, le **6 septembre 2023**, à 9 h 00, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au Palais de justice de Québec, situé au 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, G1K 8K6 dans la salle 3.39.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**



Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

*Norton Rose Fulbright Canada*

---

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA**

Me Christian Roy et Me Guillaume Roux-Spitz

[christian.roy@nortonrosefulbright.com](mailto:christian.roy@nortonrosefulbright.com)

[guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com](mailto:guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com)

Complexe Jules-Dallaire

2828, boulevard Laurier

Bureau 1500

Québec (Québec) G1V 0B9

Tél. : (418) 640-5028

Fax : (418) 640-1500

Avocats du Contrôleur

Notre référence : 1001250666

## Maude Thibeault (elle/she)

---

**De:** Guillaume Roux-Spitz (il/lui)  
**Envoyé:** septembre 1, 2023 15:24  
**À:** claude.paquet@bcf.ca; gary.rivard@bcf.ca; stephanie.larocque@bcf.ca; wnoonan@hicksonnoonan.ca; snoonan@hicksonnoonan.ca; srigaud@woods.qc.ca; a.spiro@krblaw.ca; gfaure@mccarthy.ca; meboucher@mccarthy.ca; cperreault@spiegelsohmer.com; dkounadis@spiegelsohmer.com; ekano@spiegelsohmer.com; PGhannoum@spiegelsohmer.com; sclement@lavery.ca; notifications-que@lavery.ca; notifications-mtl@lavery.ca; jlegault@lavery.ca; stasse@tbbavocats.ca; jfbertrand@tbbavocats.ca; mfrappier@tbbavocats.ca; micheljobin@bouchardavocats.com; gillesprovencal@bouchardavocats.com; jdecherf@leximm.ca; mpridmore@duntonrainville.com; raphael.vanderheyden@englobecorp.com; ngagne@gbvavocats.com; jlegault@lavery.ca; yannick.richard@cainlamarre.ca; lfournier@ksalegal.ca; slaprise@ksalegal.ca; notification@bpavocats.com; avallancourt@bpavocats.com; jpbédard@bpavocats.com; fbtardif@bmaavocats.com; mabouchard@lavery.ca; mlaplante@avbt.com; rpoulin@avbt.com; slauzon@lauzonavocat.com; sg@smgs.ca; pymenard@morencyavocats.com; cmarcoux@morencyavocats.com; morinme@videotron.ca; alexandre.forest@gowlingwlg.com; doyon@dinlex.com; jdallaire@ksalegal.ca; fbelanger@lavery.ca; mathieu.huot@dentons.com; Andreas.dhaene@dentons.com; william@mccannlegal.ca; msimard@bernierbeaudry.com; gallardavocat@gmail.com; jfcliche@jfcavocat.ca; dlacoursiere@lacoursiereavocats.com; flepage@bernierbeaudry.com; bmartineau@dblavocats.com; notificationPGC-AGC.fiscal-tax@justice.gc.ca; kim.sheppard@justice.gc.ca; notif-montreal@revenuquebec.ca; danielCantin@revenuquebec.ca; notification@steinmonast.ca; mathieu.ayotte@steinmonast.ca; dferland@dwpv.com; xbarbeau@lsjb.com; marianne.lamontagne@steinmonast.ca; crivard@rivardfournier.ca; chuard@rivardfournier.ca  
**Cc:** evincent; bclouatre@deloitte.ca; Boucher, Jean-Francois; Christian Roy; Catherine Simard (QUE)  
**Objet:** QUE-NOTIFICATION / Centre de Distribution Transrapide inc. et al. et Restructuration Deloitte inc. | 200-11-028539-230 | Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée des Créanciers et pièces  
**Pièces jointes:** Liste de Notification.pdf; Pièce R-1A au soutien de la Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée(CAN\_DMS\_100100017.pdf; Pièce R-2 au soutien de la Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée(CAN\_DMS\_1000741417.pdf; Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée des créanciers (2023.09.01) SIGNÉE(CAN\_DMS\_10.pdf; Pièce R-1 au soutien de la Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée.pdf

### NOTIFICATION PAR COURRIEL / NOTIFICATION BY EMAIL (Articles 133 et/and 134 C.p.c. / C.C.P.)

EXPÉDITEUR / SENDER
<b>NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP</b> M <sup>es</sup> Christian Roy, Catherine Simard et Guillaume Roux-Spitz Complexe Jules-Dallaire 2828, boul. Laurier, # 1500 – Tour Norton Rose Québec (Québec) G1V 0B9 Tel. : (418) 640.5000 – Fax : (418) 640-1500 <a href="mailto:christian.roy@nortonrosefulbright.com">christian.roy@nortonrosefulbright.com</a> ; <a href="mailto:catherine.simard@nortonrosefulbright.com">catherine.simard@nortonrosefulbright.com</a> ; <a href="mailto:guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com">guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com</a>

<b>Date :</b>	Québec, le 1 <sup>er</sup> septembre 2023
<b>Nature du document / Nature of the document :</b>	Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée des Créanciers   Pièces afférentes
<b>N° du dossier de Cour / Court File # :</b>	200-11-028539-230
<b>Nom des parties / Name of the parties :</b>	Centre de Distribution Transrapide inc. <i>et al.</i> et Restructuration Deloitte inc.
<b>Heure de transmission / Time of transmission :</b>	Voir courriel
<b>Notre référence / Our reference :</b>	1001250666

**DESTINATAIRE(S) / RECIPIENT(S)**

**Voir liste de notification en pièce jointe**

**Guillaume Roux-Spitz**

Avocat / Associate

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP  
 Complexe Jules-Dallaire / Tour Norton Rose Fulbright  
 2828, boulevard Laurier, bureau 1500, Québec, QC, G1V 0B9, Canada  
 T: +1 418.640.5002 | M: +1 418.809.3650 | F: +1 418.640.1500  
[guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com](mailto:guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com)

**NORTON ROSE FULBRIGHT**

# Confirmation de la transmission des documents



## Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2023-PROC-00227475

Date et heure de transmission : 2023-09-01 15:34:02

Numéro de dossier judiciaire : 200-11-028539-230

Titre : Requête du Contrôleur pour l'émission d'une ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée des créanciers

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2023 - 2.0.84.837

N° : 200-11-028539-230	
COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE COMMERCIALE) PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC	
<b>DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), ch. C-36, TELLE QUE MODIFIÉE :</b>	
<b>CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPASSE INC. ET AL.</b>	Débitrices
-et-	
<b>Q-12 CAPITAL S.E.C. ET AL.</b>	Requérantes
-et-	
<b>RESTRUCTURATION DELOITTE INC.</b>	Contrôleur
<b><i>Requête du Contrôleur pour l'émission d'une Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée des Créanciers</i></b>	
BO-0232	N/R : 1001250666
M <sup>e</sup> Christian Roy   M <sup>e</sup> Guillaume Roux-Spitz NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS Complexe Jules-Dallaire/Tour Norton Rose Fulbright 2828, boulevard Laurier, bureau 1500 Québec (Québec) G1V 0B9 Téléphone : 418.640-5000 Télécopie : 418.640-1500 <a href="mailto:christian.roy@nortonrosefulbright.com">christian.roy@nortonrosefulbright.com</a> <a href="mailto:guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com">guillaume.roux-spitz@nortonrosefulbright.com</a>	